

COMMUNE D'ECQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le trente janvier à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Brigitte MERCHIER, Maire, suite à la convocation en date du 25 janvier 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

M. Philippe LECOCQ donne procuration à Mme MERCHIER Brigitte

M. Jean-Marie MAUFROY donne procuration à M. Valentin CHAVAIN

M. DOUTRIAUX Bernard donne procuration à M. Alexis ROUGET

M. Yannick VERLINE donne procuration à Mme Valérie POUPE GEORGE

Mme Hélène FICHAUX et Sylvie GHEYSSENS, absents excusés.

Président de séance : Mme Brigitte MERCHIER

Secrétaire de séance : Mme Valérie POUPE GEORGE

OBJET : Enquête Publique ENTREPOT LOGISTIQUE LIDL ZAC des Escardalles

Madame la Présidente rappelle que lors de la réunion du 28 décembre dernier, l'enquête publique concernant l'entrepôt logistique LIDL Zac des Escardalles avait été évoquée.

Madame la Présidente laisse la parole aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **d'EMETTRE l'Avis suivant** concernant l'entrepôt logistique LIDL Zac des Escardalles
12 ABSTENTIONS dont 3 procurations - 5 voix CONTRE dont 1 procuration - 0 voix POUR

Comme lors de l'enquête publique de novembre 2018 et la délibération n° 2018-36, le Conseil Municipal émet sa grande inquiétude sur le ruissellement des eaux et le déversement dans le Ravin d'Ecques. Le cœur du bourg traversé par le Ravin d'Ecques risque d'être inondé.

Il est également évoqué le trafic routier important à Mussent et dans la traversée du village, la pollution atmosphérique, l'impact paysager et le risque sur la biodiversité, la pollution lumineuse.

La réelle inquiétude sur l'immensité du projet et les risques possibles d'accident, d'incendie, ... et la pollution qui en découlerait.

- **d'AUTORISER** :

a - Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

b - Monsieur le Receveur Municipal à passer les écritures afférentes à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Brigitte MERCHIER

Certifiée exécutoire par Mme MERCHIER Brigitte, Maire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture

Le Maire,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

04 FEV. 2021

